

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 » — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 6 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
6 — 45 — — (s'arrête à Angers).
9 — 02 — — omnibus.
1 — 33 — — soir, —
4 — 13 — — express.
7 — 27 — — omnibus.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
8 — 20 — — omnibus.
9 — 50 — — express.
12 — 38 — — omnibus.
4 — 44 — — soir, —
10 — 30 — — express-poste.
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 43 s.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. . . 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, Libraires.

Chronique Politique.

LE DISCOURS DE GAMBETTA.

Les journaux s'arrêtent tous plus ou moins au discours de M. Gambetta. *Paris-Journal* répond à ceux que frappe la modération apparente de la harangue. Ce qui l'étonne, c'est « l'audace » de l'avocat « qui, après ce qu'il a fait, ose encore parler à la France » :

« Je voudrais bien savoir, dit-il, où et quand M. Gambetta a lutté. . . »

« Le dictateur se gobegeait tantôt à Tours et tantôt à Bordeaux ; il jouait au général en chambre ; il faisait ses plans de campagne, en ingurgitant des bocks en compagnie des Ranc, des Spuller et du pauvre Pipe-en-Bois qu'il a lâchement abandonné devant le conseil de guerre. Où sont ses exploits ? Par quel acte de dévouement s'est affirmé ce patriotisme dont on nous rebat sans cesse les oreilles ? — Etes-vous mort ? disait un jour Robespierre à un général vaincu, qui se défendait à la barre de l'Assemblée et prononçait l'apologie de sa défaite. Etes-vous mort ? le général baissa la tête devant ce cri terrible. »

« M. Gambetta, lui, est gros et gras. Il a le teint vermeil de Tartufe. L'œil qui lui manque, ce n'est pas sur un champ de bataille qu'il l'a laissé. Il a envoyé mourir les autres, et il n'en éprouve aucune douleur. »

« Il a fait des veuves et des orphelins. »

« Il a chaussé des bottes vernies et ses mains ont fait l'apprentissage du gant, pendant qu'il jetait en proie à la gueule du canon prussien et aux morsures du froid, des soldats sans munitions et sans armes, des paysans pieds nus, sans instruction, sans vêtement, sans défense. . . »

« L'heureux homme ! tout lui réussit. Les autres se battent et sont battus grâce à lui. Lui se couvre de Laurier, soit qu'il s'agisse d'aller tripoter à Londres l'emprunt Morgan, soit que le brave Chanzy succombe à la peine. C'est pour lui, Gambetta (Léon), que les soldats versent le sang par toutes leurs veines ; c'est à son bénéfice que gentilshommes, comme Dampierre, de Mailly, Montbrison et tant d'autres, zouaves catholiques, monarchistes de toute nuance et de tout âge, depuis le vieux marquis de Coriolis jusqu'au jeune Baroche et au baron Saillard, se font massacrer sans regret. Ils croyaient mourir pour la France. Erreur ! Gambetta seul hérite de ce qu'ils ont fait : « LUI SEUL, comme dit M. Aconin à Saint-Quentin, a lutté pour l'honneur de la France. »

« Enfin, M. Gambetta récompense les catholiques et les royalistes de la niaiserie sublime de leur dévouement à la République, qu'eux seuls fondaient avec la patrie, en déclarant dans son discours de Saint-Quentin que la religion fait des hommes comme un troupeau d'euques. Il a dit ceci, en propres termes, parlant de la nécessité de chasser la religion des écoles et de fermer aux prêtres la porte de l'enseignement : « Si vous leur confiez l'éducation, quand vous voudrez mettre en mouvement ce peuple tout entier, quand vous lui

parlez de ses devoirs de citoyens, quand vous voudrez exciter en lui les idées de sacrifice, de dévouement à la patrie, vous vous trouverez en présence d'une espèce humaine amollie, débilitée, résignée à subir toutes les infortunes comme des décrets de la Providence. »

« A ce passage du discours de M. Gambetta à Saint-Quentin, le journal de M. Gambetta met, entre parenthèses : (profonde sensation). Pauvre France ! ainsi plus les bourdes de l'orateur sont énormes et flagrantes, plus la sensation de l'auditoire qui les écoute est profonde ! »

« Ainsi, aux yeux de M. Gambetta, les catholiques sont de purs fatalistes comme les musulmans, et il profère cette énormité tranquillement, le lendemain d'une guerre où les plus religieux ont été les plus braves, si bien que lui-même, à travers la folie furieuse de sa suprême proclamation de Bordeaux, le 31 janvier, n'a pu se dispenser de rendre un dernier et éclatant hommage aux soldats indomptables que le service du Pape avait cédés à la République. . . »

« Quant à la défaite de nos armes, il paraît qu'il a toujours su qu'elle était inévitable, car « nous n'étions pas dans un état moral, dans un état social et militaire qui permet à un peuple de se lever tout entier. »

« Alors, pourquoi nous avoir poussés à la lutte à outrance, puisque vous nous en saviez si bien incapables et indignes ? »

« Tout est la faute de l'Empire, dit un peu plus loin l'orateur. — Soit. — Les conséquences de l'Empire étaient toutes fatales, elles étaient inévitables. »

« Si elles étaient inévitables, si notre défaite était écrite d'avance sur le livre du destin, pourquoi donc, ô avocat, d'autant plus coupable et d'autant plus féroce que vous auriez été plus clairvoyant, faire couler des lacs de sang inutile, et jeter en pure perte ce qui restait à la France d'or et de vie, par les fenêtres de la délégation à Tours et à Bordeaux ? »

« C'est dans ce dilemme qu'il faut enfermer le rhéteur ; ou la résistance était possible, et vous l'avez alors très-mal dirigée, car elle a échoué de la plus pitoyable façon ; ou elle était impossible, et alors par quelle dissimulation meurtrière nous poussiez-vous sur les champs de bataille ? Quant aux idées de M. Gambetta, quant à ses plans de gouvernement pour la République, les discuter, c'est lui faire trop d'honneur. »

« En louer ceci et en rejeter cela est puéril. Il n'y a d'ailleurs rien de nouveau dans ce fatras d'un rhéteur fanfaron et sonore. Ce ne sont que variations sur un thème connu depuis longtemps. Le joli mot que ce mot de fanfaron, et comme il sied à l'ex-dictateur, toujours premier au bruit et dernier au péril ! Fanfaron vient de fanfare. M. Gambetta est l'homme qui sonne la charge et ne la fournit pas. » — B. Loustalot.

Le *Radical* a moins d'indignation, mais peut-être ne professe-t-il pas moins de mépris. Nous avons remarqué qu'il n'avait reproduit qu'un court fragment du discours de Saint-Quentin. Aujourd'hui il trouve que le barangueur à qui M. Aconin fournissait la réplique s'est assigné un

rôle, et le *Radical* charitablement essaie de définir ce rôle, afin, dit-il, que l'imagination ne prête pas à M. Gambetta une autre mission et ne lui demande pas ce qu'il ne veut pas être.

Partant de ce fait, le *Radical* ne veut pas « chicaner » le héros de la table de Saint-Quentin à propos de son « élégie lamartinienne sur le bon prêtre des campagnes. » Il note encore certaines autres petites choses sur quoi il ne veut pas le chicaner.

« Nous ne lui demanderons pas non plus, ajoute-t-il, pourquoi il n'a pas dit telle ou telle chose qu'il dit dans son cabinet, entre amis ; — il nous répondrait que la politique, c'est l'opportunité, et que, lui, il est un homme politique. »

« C'est comme tel que nous devons le considérer : il a un but, en ce moment, nettement déterminé — son avènement au pouvoir. Il ne fera et ne dira que ce qui pourra le favoriser, et comme, en définitive, il sera utile au parti républicain, nous ne pouvons que féliciter Gambetta de sa prudence. »

Mottu devient perfide. Cela ne nous étonne pas.

Le *Figaro* partage d'ailleurs le sentiment du *Radical*. Il rappelle qu'un des amis de M. Gambetta, considérant ce discoureur de table comme le propre neveu de M. Thiers, assure que, s'il sait s'y prendre, il recueillera la succession de son oncle. « La place véritable de M. Gambetta, ajoute le *Figaro*, est entre Ollivier et Trochu. Seulement il connaît mieux et pratique plus habilement l'art de se servir des ficelles. »

LE COMTE DE CHAMBORD ET LE DRAPEAU.

M. de Villemessant, dans le *Figaro*, raconte la visite qu'il vient de faire à Lucerne. Sa relation, assez étendue, est discrète sur les points politiques. Nous y remarquons les passages suivants :

« A ce moment, monseigneur daigna me donner l'explication de son manifeste, et de ce qu'il avait écrit relativement au drapeau. »

« On comprend que je n'aurai ni l'indiscrétion, ni l'inconvenance de rapporter ce qu'il m'a dit à ce sujet. »

« Passant à un autre ordre d'idées, je lui exprimai la satisfaction avec laquelle j'avais entendu ceux qui l'entouraient dire : Il est temps que le pays sache que nous ne sommes pas hommes à ramener des préjugés, à prendre des emplois ; personne de nous n'en a besoin. Nous avons vécu quarante ans sans rien demander à la famille d'Orléans, aux Républiques ni à l'Empire ; nous n'avons pas à faire nos fortunes, à l'aide de places ni de faveurs ; nous venons, non pas pour déposséder les gens, mais pour défendre notre pays et ramener l'ère du travail et de la prospérité ! »

« Encouragé par le sourire approbatif du prince, j'abordai un chapitre palpitant d'actualité, celui du drapeau. »

« — Tenez, Monseigneur, lui dis-je, vous pensez bien que tout le monde en France s'intéresse à une question aussi intéressante que celle-là ; mais ce que vous ne savez probablement pas, c'est qu'ici même, dans vos salons, je viens d'en-

tendre émettre un avis qui pourrait bien être un commencement de solution. Pourquoi, disait un gentilhomme d'une trentaine d'années dont je ne sais pas le nom, mais qui a un grand air, pourquoi l'Assemblée, qui a le droit de rétablir la monarchie quand elle le voudra, ne choisirait-elle pas le drapeau qui lui conviendrait, et qui dès lors deviendrait le drapeau de la France ?... »

« Peu à peu la conversation revint sur la question du drapeau et sur celle de l'abdication qui avait couru dans les journaux. »

« — J'avais, dit le prince, l'intention d'écrire une lettre, mes amis m'en ont dissuadé. Je suis prêt à tous les sacrifices possibles ; quant à l'abdication, dit-il en se levant et en étendant énergiquement la main : JAMAIS ! JAMAIS ! JAMAIS ! J'ai une mission à remplir, et il m'est impossible de me rendre coupable d'une lâcheté ni d'une désertion ! Je vous autorise à l'écrire dans votre journal et à le dire à tout le monde. »

« — Monseigneur, répondis-je, je n'aurai qu'à m'efforcer de reproduire exactement les paroles que je viens d'entendre, et la manière dont elles ont été prononcées. »

La parole que rapporte M. de Villemessant est confirmée par une lettre du prince, publiée dans le journal de Lyon, la *Décentralisation*. Monseigneur le comte de Chambord, s'adressant à un de ses amis, à propos de cette idée mise en avant par un journal orléaniste, doute que « même parmi ceux qui le connaissent le moins, personne la puisse prendre au sérieux. » Il ajoute avec autant de dignité que de raison :

« Nul n'a le droit d'ignorer mes sentiments au point de me proposer d'abdiquer mon devoir, et personne, tenez-le pour certain, n'osera me faire cette injure. . . »

L'on a peut-être osé, mais l'on n'osera plus, et ainsi se trouve définitivement vidée la question du drapeau.

L'*Univers* publie la lettre suivante, qui donnera à M. Gambetta une juste idée de ce qu'est le bas clergé, dont il s'est fait l'insulteur :

« Thomery, le 20 novembre.

« Monsieur le Rédacteur, »
« Je viens seulement de parcourir la longue harangue à Saint-Quentin de M. Gambetta, sonore comme l'est toujours un tonneau vide. »

« Je lui fais grâce de ses poses de futur sauveur de la France, non, de la République, car la France, qui l'a vu à l'œuvre, n'est rien pour le dictateur vaniteux dont elle portera les meurtrissures ; je laisse à l'admiration des gobe-mouches et des chevaliers de la pipe en bois, de la chique et du petit verre, les plans de réorganisation sociale déroulés, à propos de tout, par l'ancien ventrilo-philobock du café Procope, et j'arrive au coup de pied que lance au bas clergé, duquel j'ai l'honneur d'être membre, l'ancien fruit-sec de l'École de droit. »

« Avec un geste qui vise à l'insulte dédaigneuse, M. Gambetta parlant en homme sûr, comme toujours, des choses qu'il ignore, verse des larmes de crocodile sur le sort de cet « esclave » connu sous le nom de « desservant », lequel, sa-

chant à peine lire et écrire, est envoyé au milieu des paysans desquels il a la rusticité et l'ignorance.

» Si M. Gambetta voulait nous parler de cette traite des blancs qu'il subit en la faisant subir lui-même à d'autres et que l'on nomme l'*Internationale*, il pourrait assurément nous montrer là de véritables esclaves.

» Il oublie trop que le paysan est le bloc qui forme la vraie France, et il fait, sans le vouloir, l'éloge du clergé en le fondant dans ce bloc, auquel il pourra seul donner assez de cohésion pour opposer aux ennemis de la patrie un obstacle infranchissable.

» Quant à l'ignorance du *bas clergé* que M. Gambetta devrait pourtant voir d'un bon œil, puisqu'elle laisserait le champ libre aux idées régénératrices de l'école radicale, j'affirme que le dictateur en retrait d'emploi n'en aurait pas aussi facilement raison qu'il se l'imagine. Sauf la science qu'un honnête homme ne saurait avouer sans rougir, et dont nous laissons volontiers le monopole à M. Gambetta et à ceux qui lui ressemblent, quatre-vingt-dix sur cent de mes confrères du *bas clergé* accepteraient d'entrer en lice sur toutes les questions sérieuses avec leur *savant* insulteur. Ils n'y mettront ni la faconde ni peut-être le style de l'aspirant grand homme; mais après décision d'un jury impartial, je serais fort étonné si l'on ne donnait raison au paysan malin qui définissait d'un mot l'homme, sa doctrine et son école : *La Gram-bétise*.

» Agréer, monsieur le rédacteur, la nouvelle assurance du profond respect de votre très humble serviteur.

» L'abbé C. TARDIVON,
Membre du *bas clergé*, curé de Thomery.

On écrit de Paris, à l'*Union de l'Ouest* :

On me communique une lettre de Rome où il est dit positivement que S. S. Pie IX quittera le Vatican et s'embarquera pour Marseille au premier acte du gouvernement ou de la Chambre qui entravera l'exercice de son pouvoir spirituel. « Le roi, les ministres, le parlement, dit le correspondant romain, feront leur possible pour prévenir cette éventualité; malheureusement elle est dans la force des choses. »

On écrit de Paris, le 20 novembre :

Les députés continuent d'arriver à Versailles. Vers deux heures, les groupes sont nombreux et animés au fumoir et à la bibliothèque. On échange les impressions rapportées des départements. Toutes ne sont pas de couleur de rose. On se félicite de la session des conseils généraux, qui a été laborieuse et féconde; mais l'administration municipale laisse à désirer dans un certain nombre de localités. Chose singulière, la politique y a beaucoup plus de part que dans les assemblées départementales.

Malgré les bruits contraires, on s'attend si bien au maintien de l'Assemblée à Versailles que chacun s'arrange pour cette prévision.

Le service de publicité va être enfin modifié, et cela, sur la demande expresse d'un grand nombre de députés des départements. Un compte-rendu sommaire, dressé aussitôt la séance terminée, sera adressé aux journaux de la localité, sans distinction de cocarde, naturellement. Si naturelle qu'elle soit, cette mesure a subi tant de retards et d'obstacles que je n'ose vous l'annoncer que d'une manière hypothétique.

La commission des grâces n'incline pas beaucoup à la clémence; cependant, on croit que cette tendance se modifiera sous l'influence de M. Thiers. On doute que la peine de Rossel soit commuée.

On assure, dit l'*Agence Havas*, qu'une entente est réellement établie entre le comte de Chambord et le comte de Paris; mais le duc d'Aumale et le prince de Joinville accepteraient franchement la République.

Nous ne comprenons pas le sens de cette dernière observation; l'*Agence Havas* nous ferait plaisir de nous apprendre pourquoi elle paraît si empressée de transformer le duc d'Aumale et le prince de Joinville en partisans obstinés de la République de M. Thiers. On croirait véritablement qu'elle a peur de voir se réaliser la fusion tant

désirée, et qu'elle a reçu ordre d'en diminuer l'heureuse importance devant l'opinion publique. — J. A.

On lit dans le *Journal de Paris* :

M. Thiers est partisan du retour de l'Assemblée et du gouvernement à Paris. Comment ne voit-il pas que, en supprimant l'*Avenir libéral* et le *Pays*, il fournit un argument invincible contre ce retour ?

En vertu de quoi l'*Avenir libéral* et le *Pays* sont-ils suspendus ? En vertu de l'état de siège. Et pourquoi l'état de siège est-il en vigueur ? Parce que le maintien de l'ordre n'est pas suffisamment assuré.

Comment le gouvernement s'y prendra-t-il, dans quinze jours, pour démontrer à l'Assemblée que le maintien de l'ordre est assez assuré pour qu'on puisse rentrer à Paris et qu'il n'est pas assez assuré cependant pour qu'on puisse lever l'état de siège ?

Comment le gouvernement s'y prendra-t-il pour démontrer qu'il y avait tout à craindre des deux journaux l'*Avenir libéral* et le *Pays*, et qu'il n'y a rien à craindre d'un nouveau 18 mars ou simplement d'un nouveau 15 mai ?

Nous posons cette question à la haute intelligence de M. Thiers, à la loyauté de M. le général de Cissey, à la rectitude d'esprit et à la droiture de caractère éprouvées de M. Casimir-Périer.

Paris, le 21 novembre 1871.

Nous commencerons aujourd'hui par une nouvelle financière de la plus haute importance et qui seule peut expliquer la baisse considérable de notre rente.

La Banque de France a, paraît-il, besoin, — peu importe la cause! — d'une somme de 500 millions, laquelle somme a été demandée à MM. de Rothschild et C^{ie}. — MM. de Rothschild ont ou auraient fait des conditions telles que la Banque préfère garder la garantie de ses rentes; alors, la puissante maison de banque a employé et emploie les gros arguments: elle écrase le marché.

C'est là que nous en étions aujourd'hui.

Il est évident que l'impression de cette baisse considérable sera mauvaise. Qui en supportera les conséquences? la situation en général. Que MM. de Rothschild tiennent à se procurer un créancier de la valeur de la Banque de France, nous le comprenons sans peine; mais que pour forcer la main, on emploie des moyens comme ceux-là, nous ne le comprenons plus. En temps ordinaire, cela serait à peine acceptable; en ce, temps-ci où le crédit est si peu raffermi, on a le droit d'être plus sévère et de demander un peu plus de patriotisme.

Des instructions viennent d'être envoyées au général Le Flô à St-Petersbourg en vue d'une alliance franco-russe. On présente comme de plus en plus tendue la situation entre la Prusse et la Russie.

Il se confirme que M. Picard a surtout pour mission à Bruxelles de surveiller les menées de l'*Internationale* et des agitateurs révolutionnaires tant en Belgique qu'en Angleterre.

L'imbroglio recommence en Espagne; d'heure en heure il surgit quelque incident parlementaire ou ministériel. Pour le moment, on croit que la dissolution des Cortès sera évitée, et que les Zorillistes et les Robédistes s'embrasseront. Mais ce ne sera pas fini, comme dans la comédie.

AFFAIRE DE L'ASSASSINAT DES GÉNÉRAUX LECOMTE ET CLÉMENT THOMAS.

Le 6^e conseil de guerre séant à Versailles dans son audience du 18 novembre, a rendu le verdict suivant, aux termes duquel sont condamnés : Verdagner, Lagrange, Simon Mayer, Masselot, Aldenhoff, Herpin-Lacroix, Leblond, à la peine de mort;

Gobin, aux travaux forcés à perpétuité ;
Poncin et Arthur Chevalier en dix ans de la même peine ;
Kazdanski à déportation simple ;
François Chevalier en dix ans de réclusion ;
Jurie en cinq ans de prison ;
Saint-Denis, trois ans ;

Ribémont et Ras, deux ans ;
Alexandre Chevalier, un an de la même peine.

Dupont, Lelièvre, Simonnet, Flinois, Heffner, Geanty, Lair, et les filles Bonnard et Dagas, reconnus non coupables, sont acquittés.

L'auditoire se retire vivement ému, et, en présence de la garde assemblée sous les armes, on donne lecture aux accusés du terrible verdict. A peine quelques-uns manifestent-ils leur surprise. Verdagner seul paraît terrifié: un garde est obligé de le soutenir. Simon Mayer, le premier, déclare qu'il se pourvoira en révision contre ce jugement qui frappe, dit-il, un innocent; les autres feront de même.

Les accusés acquittés, sur tout les deux femmes, ne dissimulent pas leur joie et en donnent des marques bruyantes. Ils ont été immédiatement mis en liberté.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Faits Divers.

Il n'est nullement question de M. Jules Favre pour le poste d'ambassadeur à Londres.

— Les princes d'Orléans occuperont décidément leur siège à l'Assemblée nationale, dès l'ouverture des séances.

— Le comte et la comtesse de Paris ont renoncé au projet de passer l'hiver en Provence; ils s'installeront à Versailles, ainsi que le duc de Nemours. Le prince de Joinville reste à Chantilly, sauf à venir toucher barre à Paris de temps à autre. On achève, faubourg Saint-Honoré, les aménagements de l'hôtel du duc d'Aumale. Est-il bien nécessaire de démentir le bruit ridicule, lancé par l'*Indépendance belge*, d'une « campagne » ouverte par les amis du prince contre M. Thiers ?

— Une perte cruelle a frappé le ministre des affaires étrangères. M. de Rémusat a perdu sa petite fille, et s'éloigne pour quelques jours des occupations de son cabinet.

— Enfin! M. Thiers a reçu les insignes de chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, envoyés par don Amédée.

La cérémonie a eu lieu selon l'usage habituel.

MM. Guizot et le prince de Ligne, chevaliers de la Toison-d'Or, servaient de parrains au récipiendaire.

Les insignes de l'ordre consistent dans un collier d'or dont les ornements représentent des briquets en forme de B, en souvenir du duc de Bourgogne, fondateur de l'ordre, ainsi que des cailloux, d'où sortent des étincelles. Un mouton en or est suspendu au collier.

La cérémonie a été suivie d'un grand dîner à la Présidence, auquel assistaient tous les ministres, moins M. Poyer-Quertier, absent.

— Il paraît que c'est avec beaucoup de déplaisir que les chevaliers de la Toison-d'Or espagnols voient M. Thiers devenir leur collègue.

Contrairement à l'usage, en effet, don Amédée n'a pas consulté les grands dignitaires pour accorder cette distinction au Président de la République.

Les journaux la *Epoca* et le *Tiempo* se font l'organe de ce mécontentement, et récriminent amèrement.

Il est même question de convoquer une assemblée extraordinaire des chevaliers de la Toison-d'Or, pour statuer sur la validité de la nouvelle nomination, et il n'est pas impossible qu'elle soit annulée.

Ce serait drôle. Mais c'est peu probable.

— Nous croyons savoir que le ministre des finances a pris des mesures énergiques pour que la fabrication de la petite monnaie d'argent : pièces de 2 fr., de 1 fr. et de 50 centimes, prenne une grande extension et soit poussée avec activité.

— Une commission spéciale est instituée par le ministre de la guerre afin de déterminer les proportions dans lesquelles la viande conservée doit concourir, avec la viande fraîche, à la nourriture du soldat. La récente guerre a prouvé que nous sommes, sur ce point, en notable infériorité vis-à-vis d'autres nations, entre autres l'Angleterre et l'Amérique, où les conserves égalent, comme prix

et qualité, la viande non préparée. La mesure prise par le général de Cissey est doublement intéressante. Lorsque le trouper aura de bonne viande à bon marché, le pékin tâchera d'en avoir aussi, et peut-être cette concurrence arrêtera-t-elle la progression des cours de la boucherie. A Paris, en ce moment, le bœuf de seconde catégorie vaut 1 fr., le mouton 1 fr. 40, le veau 1 fr. 40 la livre.

— On annonce le prochain mariage de M. Gambetta avec une des filles de M. Emmanuel Arago.

— Il est fortement question d'établir un impôt sur... les faux cheveux.

Voilà ce qu'on peut appeler un impôt renouvelé des Grecs, car on trouve dans Aristote que le roi Mausole, après une guerre désastreuse contre ses voisins, imagina, entre autres moyens de remplir les coffres de l'Etat, un impôt sur les perruques.

C'est égal, les hommes ne diront peut-être rien, mais ce sont ces dames qui ne vont pas être contentes !

— « L'Empire était bien heureux, disait l'autre jour M. Thiers à un de ses familiers; quand il voulait se débarrasser des politiques importuns ou incapables, il les envoyait au Sénat; moi, je suis forcé de les nommer ambassadeurs... à Bruxelles ou à Washington. »

Le fait est que le besoin d'un Sénat se fait, à ce point de vue seulement, vivement sentir. Excellent pour y loger les hommes du 4 septembre et obtenir ainsi qu'ils nous laissent tranquilles, ce lieu de retraite n'aurait que l'inconvénient de coûter plus cher que ne valent ces invalides.

— Depuis l'invasion, nu des principaux cafetiers de la capitale a fait effacer de son tableau la consommation désignée jadis sous le nom de *bavaroise*.

Et pour remplacer le nom conspué, il n'a rien trouvé de mieux que celui de *revanche*. Le mot a du succès. On ne sert plus chez lui que des revanches à la crème, au chocolat, etc.

Pour être cafetier, on n'en est pas moins patriote.

— On vient de terminer à la préfecture de police le relevé des logements vacants à Paris au 1^{er} novembre. Il se chiffre par 54,000 appartements vœufs de tout locataire.

Chronique Locale et de l'Ouest.

LE CAS DE M. E. BONNEMÈRE.

8^e article.

DERNIÈRE STATION D'UN VOYAGE EN ZIG-ZAG.

Tout-à-l'heure notre étude sera complète, quand nous aurons jugé le dernier argument de M. Bonnemère, le scandale qui est son dernier moyen et son unique talent. Mais, dès à présent, il est acquis au débat :

1^o Qu'en fait de polémique, nous avons rencontré zéro chez notre libre-penseur. Nous l'avons suivi pied à pied, et, à nos réfutations, il n'a pas encore répondu un mot, un seul mot.

2^o Qu'en fait d'histoire, c'est comme en polémique, il n'a pas même l'idée de la chose. Vous ne faites pas de l'histoire, Monsieur Bonnemère, vous faites des histoires, à la façon des commères et des bonnes mères qui s'en vont dans les rues et aux portes ramasser des histoires et des scandales pour les porter à des courriers trop heureux de les colporter ailleurs.

3^o Ce qui est acquis au débat, c'est qu'il n'y a qu'un genre où vous ayez réussi, le scandale. Et dans ce genre, le succès est un malheur. Ce qui est acquis, c'est la facilité avec laquelle vous travaillez dans ce métier-là, et la complaisance avec laquelle vous vous trempez dans ce borborygme, dont, je vous l'affirme, vous ne sortirez point proprement, car vous faites du scandale pour faire du scandale et la satisfaction d'en faire. Réfuté sur tous les points, à bout d'arguments, de polémique, de français et d'histoire, vous n'avez trouvé que ce misérable moyen de réponse et de vengeance. Et le public a déjà fait justice du procédé. Ici, Monsieur Bonnemère, je ne ris plus, parce que je vous plains. Il est toujours profondément triste de voir un homme qui pourrait et

devrait mieux faire, ou inconscient du mal qu'il commet, ou l'accomplissant de gaité de cœur.

Vous entrez en matière par une de ces contradictions qui serait pour nous phénoménale, n'était l'habitude dont vous abusez.

« Le clergé fut toujours l'image exacte du temps où il vécut : Tolérant, moral de nos jours. »

Voyons, Monsieur Bonnemère, mettez-vous donc d'accord avec vous-même, au moins une fois.

Si le clergé est toujours l'image exacte du temps où il vit, il ne retourne donc pas en arrière de son siècle, quand son siècle marche en avant, ainsi que vous nous l'avez dit précédemment.

Si le clergé est tolérant et moral, comme vous l'avouez (ne l'oubliez pas), il n'est donc pas l'image du temps où il vit. La corruption dans les mœurs et la dépravation du haut en bas de l'échelle sociale sont la plaie lamentable de notre époque, et les esprits sérieux y voient tous une raison de l'abaissement dans les caractères, et une des causes de nos désastres récents. Quant à l'intolérance, dites-moi si jamais elle régna plus qu'à ces heures de lutte générale dans les esprits et dans les cœurs. Donc... concluez.

Si le clergé est **TOLÉRANT ET MORAL**, de nos jours (vous l'avez dit, ne l'oubliez point), alors, que lui voulez-vous donc et à qui en avez-vous ? Et pourquoi, convertissant en égoût un journal qui en gardera longtemps les éclaubeuses, charrier à pleines colonnes, contre le catholicisme et le clergé, ces ordures, ces scandales et cette boue ?

Mais savez-vous bien que ce n'est plus là de la polémique, et que cela s'appelle : exciter au mépris et à la haine de la religion, et en même temps porter atteinte à la morale publique ? — Car enfin, et ces calomnies, et ces scandales, et ces contes grivois, et ces graveleuses histoires, jamais vous n'oseriez, autour de vous, les raconter sans rougir. Et vous les écrivez sans honte, et le journal qui les reproduit va les offrir sur les places et dans les rues. Et au soir d'une journée de labeurs, quand le travailleur a besoin, pour reposer son corps, de relever son cœur et de donner à son esprit des distractions morales et honnêtes, c'est alors qu'il trouve, au saint et pur foyer de la famille, ces impures images et ces sales anecdotes qu'il devra dérober aux regards de ses fils et de ses filles, s'il a souci de leur honnêteté.

Et quel moment choisissez-vous encore pour exercer un pareil métier, dont une inconscience inexplicable peut seule vous excuser ?

Comment ! c'est au lendemain de nos désastres, après les horreurs d'une lutte fratricide, sous les regards satisfaits d'un odieux ennemi, foulant de sa botte brutale le sol sacré de la patrie ; alors que vous voyez déchaînées d'effrayantes passions, alors que l'Internationale est à nos portes, et que la patrie est vraiment en danger à cette heure solennelle où toutes les forces sociales, religieuses et vitales ont besoin de se grouper en faisceau pour soutenir et sauver notre pauvre France, c'est le moment que vous choisissez pour frapper comme un aveugle sur la morale et la religion !

Est-ce que vous voulez, vous aussi, arrachant des cœurs les restes de cette foi, seul vrai trésor destiné par Dieu à nous sauver dans cette vie et dans l'autre, travailler pour faire des *jouisseurs* qui éclaireront enfin, à la lueur du pétrole, et jusque dans leur maison, ces bourgeois tristement victimes de leur amour-propre impie et de leur déplorable égoïsme ?

Et c'est à la face de ce soleil républicain qui doit moraliser les masses et tout féconder, dans une ville comme Saumur, que l'on peut ainsi faire du scandale, et de la pire espèce, répandant ces dégoûtantes histoires dont l'unique résultat est de gâter le cœur et de salir l'esprit !

Car, Monsieur Bonnemère, ce n'est plus là de la discussion ; vous ne l'avez pas un instant supportée, et vous ne pourrez jamais invoquer pour excuse les ardeurs et les excitations de la polémique. Votre scandale est gratuit, à froid, et tout-à-fait inutile au débat. Ne dites donc que la vérité. Vous savez bien que nous ne voulons point revenir aux us et abus du passé. Nous vous l'avons prouvé, et comme vous, d'ailleurs, tout le monde

sait que personne n'y songe, et que la chose est parfaitement impossible.

Donc, incontestablement, vous n'avez voulu qu'une chose : un scandale qui retombera lourdement sur votre tête.

Car, entendez-le bien, ce scandale ne prouve rien, absolument rien, ni contre la doctrine évangélique, ni contre l'Eglise catholique. S'il prouvait quelque chose, ce serait contre vous. Nous allons vous le faire voir dans un dernier article.

(La fin au prochain numéro.)

Le *Journal Officiel* confirme que le délai fixé pour l'enregistrement des baux est prorogé jusqu'au 31 décembre.

Œuvre nationale des Orphelins de la guerre.

On lit dans le *Bien Public* :

Les journaux de province nous apportent d'heureuses nouvelles de la tournée artistique du Nord entreprise pour l'Œuvre des Orphelins de la guerre, et sous le patronage de Mme Thiers.

Les journaux de Cambrai et de Valenciennes sont unanimes pour constater le succès des artistes qui se sont fait entendre.

Voici quelques extraits de ces compte-rendus :

« Mme Rosa Csillag, cantatrice hongroise, a une des plus majestueuses voix de contralto que nous ayons jamais entendues ; sa cavatine d'*Hernani* a été religieusement écoutée et vigoureusement applaudie.

« Mlle Seveste, ex-pensionnaire de l'Opéra-Comique et du Théâtre-Lyrique, est une jeune et jolie personne, fort gracieuse, qui a de suite captivé les bonnes grâces du public.

« Sa voix est forte, douce et sympathique. Aussi, applaudissements, rappels et bouquet, ne lui ont-ils pas fait défaut, dès son premier morceau, un air du *Pré aux Clercs*.

« Cette artiste n'est pas seulement une excellente *prima dona*, elle est de plus une excellente comédienne. Dans la petite opérette qui a nom le *Secret de Simonette*, elle a été tout bonnement ravissante.

« Cela est de bon augure pour le *Roi Carotte*. « M. Morère (de l'Opéra), a conquis les applaudissements par une interprétation savante et pleine de feu de la belle romance de Rupès : *Ne l'en va pas !*

« M. Aurèle est un comédien de la bonne école, en train de devenir un maître en l'art de traduire les sentiments les plus divers avec cette vérité, cet art de gagner rapidement les cœurs qui ont fait la gloire des Bouffé et des Déjazet. Il a la jeunesse, la gaieté, le sentiment. Il a, chose rare et précieuse, la mesure. On l'a fort applaudi, et c'était justice, à la fois comme acteur et comme auteur, car l'opérette est de lui.

« Nous arrivons aux instrumentistes, et nous avons encore ici beaucoup à louer ; nous nous voyons forcé d'épuiser pour cette belle soirée toutes les formules d'éloges. Nous croyons pouvoir le déclarer, en consultant tous nos souvenirs, M. Sauret, malgré son jeune âge, est un des plus grands violonistes que nous ayons jamais entendus. Justesse irréprochable, netteté, maestria, sentiment, toutes les qualités que le dilettantisme le plus difficile peut demander à un violoniste, M. Sauret les possède à un degré éminent.

« M. Bourgeois est un pianiste du premier mérite : les connaisseurs l'ont chaleureusement applaudi. Il est, de plus, un accompagnateur irréprochable. »

Quant à notre collaborateur et ami Henri de Lapommeraye, nous avons reçu de lui les objections les plus pressantes pour ne pas reproduire les articles faits sur sa conférence. Ils sont tous si élogieux que nous comprenons les instructions modestes de notre camarade. La *Gazette de Cambrai*, le *Libéral de Cambrai*, l'*Echo de la Frontière*, de Valenciennes, consacrent une grande partie de leurs comptes-rendus à celui qu'ils appellent l'*orateur patriote*, et pour, sans manquer au désir de Lapommeraye, donner un aperçu de la note de ses articles, nous reproduisons la dernière phrase de l'un d'eux :

Nous nous arrêtons, dit la Gazette, car nous ne taririons pas, si nous voulions répéter tous les éloges que nous avons entendus et que nous entendons encore.

Nous apprenons à l'instant que le succès a été pareil à Douai, à Rouen, au Mans, etc.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

ADMINISTRATION DE L'HOSPICE GÉNÉRAL DE SAUMUR.

ENQUÊTE DE COMMODO ET INCOMMODO.

La commission administrative de l'Hospice général de Saumur se propose :

1° D'emprunter une somme de 66,000 francs, pour payer le solde des travaux de la construction de l'Hospice général ;

2° D'aliéner la ferme de Grange-Renault, située commune de Saint-Lambert-des-Levés, dont le prix sera employé au remboursement de l'emprunt jusqu'à concurrence de ladite somme de 66,000 francs.

Conformément à l'arrêté du 7 germinal au IX, et en vertu d'une décision de M. le sous-préfet de l'arrondissement de Saumur, en date du 20 novembre présent mois, une enquête de *commodo* et *incommodo* sera ouverte à l'Administration de l'Hospice général de Saumur, par M. Thonneliez, propriétaire, demeurant à Saumur, sur l'utilité et les avantages desdites propositions.

Les pièces relatives à cette affaire seront déposées au secrétariat de l'Administration de l'Hospice général, où elles resteront pendant huit jours, à partir du vendredi 24 novembre 1871, jusqu'au samedi 2 décembre 1871.

Il pourra en être pris connaissance tous les jours non fériés, de midi à cinq heures.

Saumur, le 21 novembre 1871.

Les Administrateurs,
PAUL RATOUIS, FOUCHER, JUHAULT,
DUCAMP, ROTTIER.

Dernières Nouvelles.

Hier dans la journée, les rumeurs du caractère le plus alarmant se mirent à circuler.

On ne parlait de rien moins que de coups d'Etat, de complot, d'arrestations de fonctionnaires ; on citait des noms ; un journal a même été jusqu'à dire que le nouveau préfet de police s'était vu dans la nécessité de lancer un mandat d'amener contre le général Valentin, son prédécesseur.

De tout ceci, pas un mot de vrai !

Le général Valentin était en liberté ; le général Valentin n'avait point conspiré, il se promenait dans les couloirs de la préfecture de police, d'où nous l'avons de nos yeux vu sortir.

Voici ce qui a pu donner lieu à ces bruits ridicules : des personnes attachées à la préfecture auraient raconté l'arrestation d'un nommé Valentin, et aussitôt le bruit de l'arrestation de M. le général préfet de police aurait couru, répété par tous les échos.

Quand il y a de l'inquiétude dans l'air, un rien fait tourner les cervelles.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Bourse du 21 Novembre 1871.

Le 3 0/0 débutait à 56 fr. 92 ; il s'est élevé à 57 fr., ce qui dès lors constituait une hausse de 15 c. sur le cours de la clôture précédente.

L'Emprunt était coté 92 fr. 90, puis 93 fr. au premier cours. Il faut tenir compte dans ce prix du coupon trimestriel qui a été détaché dans la journée. C'est ainsi qu'en ajoutant 1 fr. 25 au cours ci-dessus, on obtient la cote de 94 fr. 25, ce qui fait 40 c. de hausse sur le cours de la veille.

Nous inscrivons là les cours les plus élevés de la journée ; depuis, les offres se sont produites avec la même insistance, de telle sorte que le bénéfice acquis a été promptement perdu.

La haute banque tient entre ses mains la hausse ou la baisse de la rente ; le moment de la reprise ne lui paraît sans doute pas encore arrivé, le marché n'est probablement pas préparé à regagner le coupon qui vient d'être détaché. On se remet à vendre avec le même succès, et pour raison on en donne les ventes opérées par la Banque de France.

Nous ne savons ce qu'il peut y avoir de vrai dans cette affirmation soutenue, malgré des dénégations répétées. On est tellement persuadé de la réalité de ces ventes, que la hausse devient impossible en présence de cette opinion presque universellement répandue sur le marché.

Les dépêches de Londres sont bonnes et ne dénotent aucun sentiment de réaction. Les fonds français sont en hausse ; on n'y prête aucune attention.

Le 5 0/0 italien fait, comme d'habitude, bien meilleure contenance que nos fonds publics.

Les valeurs de crédit sont offertes avec assez d'activité. L'émission des petites coupures qui devait donner, croyait-on, une impulsion nouvelle à la hausse, obtient un résultat contraire. On est étonné de l'insuccès de cette opération ; nous le soutenons, cet insuccès tient à une seule cause : le préjugé et aucun moyen employé pour le détruire. Les chemins français sont inscrits sans affaires aux cours de la veille. Les Autrichiens sont faibles en clôture ; ils tombent au-dessous des cours du début, et sont dès lors cotés plus bas qu'hier. Les Lombards sont inscrits un peu au-dessus.

Les actions de la Compagnie Immobilière sont un peu mieux tenues que dans les précédentes journées ; elles se négocient à 115 fr. en clôture.

Les valeurs en banque se ressentent de la faiblesse du marché officiel. La tenue a été la même : beaucoup de fermeté au début et grande lourdeur ensuite. Le marché monétaire s'éteint peu à peu. On offre sans succès. L'or est tombé à 9 ou 10 fr. de prime. L'argent vaut 8 fr.

Le change sur Londres tend à fléchir.

Trois heures. — Toujours grande faiblesse et toujours des ventes. Nous remarquons une bien meilleure tenue au comptant.

De fortes ventes ont été opérées par quelques grandes maisons de la place, en vue de faire coter des bas cours. On parle de négociations entre la Banque de France et la rue Laflitte auxquelles se rattacherait le mouvement de la journée.

BOURSE DU 22 NOVEMBRE.

Dern. cours : 3 0/0	56.75	H.	0.20 c.
Emprunt	92.45	H.	0.25
5 0/0 italien	64.90	H.	0.35
Morgan	510.00	H.	0.00
Mobilier	221.25	H.	1.25
Gaz	715.00	H.	2.50
Foncier	937.50	H.	1.25
Générale	575.00	s. v.	0.00
Est	525.00	H.	5.00
Orléans	865.00	s. v.	0.00
Nord	1000.00	H.	0.00
Lyon	895.00	H.	1.00
Midi	642.50	s. v.	0.00
Autrichiens	878.75	H.	0.00
Lombards	443.75	H.	1.00
Mobilier esp.	498.75	B.	1.00
Foncier d'Autr.	882.50	B.	0.00
Immobilière	116.25	H.	1.00
Atlantique	227.50	H.	1.25

AMÉRIQUE CENTRALE

On lit dans la *Estrella de Panama*, du 6 octobre :

Les dernières nouvelles de Honduras et de San Salvador apprennent que les gouvernements de ces pays ont, d'un commun accord, nommé des plénipotentiaires pour examiner l'opportunité d'établir une fédération de l'Amérique centrale. Ces Etats sont actuellement régis par la forme républicaine. Si leur union se réalise, ce sera à l'avantage des deux parties, qui y gagneront sous le rapport de l'éducation publique, des intérêts matériels, et qui pourront devenir bientôt, par ce fait, une nation puissante et respectée.

Le *Bulletin officiel* de San Salvador, du 15 septembre, publie le décret suivant, en date du 1^{er} septembre :

Le congrès national constituant ayant examiné le projet soumis à sa délibération par le pouvoir exécutif, au sujet de la fusion de cette république avec celle de Honduras ; considérant que ce projet étant d'une grande importance doit être accueilli avec un vif intérêt, attendu que la prospérité et l'agrandissement des deux pays peuvent résulter de son exécution ; que la fusion des deux républiques facilite l'union de l'Amérique centrale.

Décrète : Art 1^{er}. Le congrès accorde toute facilité au pouvoir exécutif pour négocier avec le ministre de Honduras sur ce projet de fusion, etc.

Donné à San Salvador le 1^{er} septembre 1871.

(Suivent les signatures.)

Une réunion des principaux plénipotentiaires des gouvernements de San Salvador et de Honduras composée, savoir : pour le Honduras, de don Francisco Alvaro, ministre des affaires étrangères, et pour le Savador, du docteur don Gregorio Arbazu, ministre des affaires étrangères, et de don José Trigueros, ministre de l'intérieur, ayant eu lieu dans la capitale de San Salvador, le 5 septembre, le protocole de la conférence établit ce qui suit :

Afin de recueillir toutes les notes et documents qui seront jugés nécessaires au projet, et pour mener la négociation dans le meilleur et le plus

sûr état, les conférences sont suspendues quant à présent; les plénipotentiaires se réuniront dans la ville de la Union du 1^{er} au 8 décembre prochain.

En dernier lieu, il est convenu entre les ministres respectifs d'engager leurs gouvernements à écrire officiellement aux gouvernements de Guatemala, Nicaragua et Costa Rica, afin que, s'ils le jugent à propos, ils envoient leurs plénipotentiaires au jour et à l'endroit indiqués ci-dessus, pour traiter de l'union de toutes les républiques de l'Amérique centrale.

GREGORIO ARBAZU, JOSÉ TRIGUEROS,
FRANCISCO ALVARO.

Il a été perdu, sur la route de Saumur à Montreuil, un portefeuille contenant des valeurs en billets de banque. Les personnes qui l'auraient trouvé sont priées de le rapporter au bureau du journal.

Il y aura récompense.

Sommaire de L'ILLUSTRATION du 18 nov.

Texte: Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Les bas-fonds parisiens: le petit Mazas. — Obsèques du général Raoult. — Une prophétie. — Auguste Anastasi. — Le théâtre d'Angers. — L'Oasis de Laghouat dans la pro-

vince d'Alger. — Carnet de campagne: La Rochelle. — Moscou (troisième article). L'homme et la bête. — Les théâtres.

Gravures: Funérailles du général Raoult, à Meaux. — Le nouveau théâtre d'Angers, inauguré le 11 novembre 1871. — Les bas-fonds parisiens: le petit Mazas. — Algérie: l'Oasis de Laghouat; vue générale; — Mosquée et fort Morand; — La place Randon. — Moscou: un moujik et sa femme; — La cathédrale de Saint-Michel. — L'homme et la bête (6 gravures). — Service funèbre célébré à la mémoire du duc d'Orléans, à la chapelle de Sablonville. — Échecs. — Rébus.

LE SIÈGE DE PARIS PAR LES PRUSSIENS

En 10 séries illustrées à 50 c.

Par un Officier d'État-Major.

DEGORCE-CADOT, éditeur, 70 bis, rue Bonaparte, Paris.

Cette publication, dont le succès est aussi grand que celui de Paris-Commune et le Siège Versaillais (4 séries à 50 centimes) se trouve également chez les principaux libraires.

P. GODET, propriétaire-gérant.

LA PRESSE RELIGIEUSE A BON MARCHÉ

LA FRANCE NOUVELLE

JOURNAL QUOTIDIEN, RELIGIEUX, POLITIQUE, LITTÉRAIRE

PRIX D'ABONNEMENT

(franco) par la poste :

UN AN	25 fr.	»
SIX MOIS	12	50
TROIS MOIS	6	50
UN MOIS	2	50
Belgique, Suisse et Italie (franco), UN AN	35	»

Publié avec l'adhésion et l'approbation de Mgr l'Archevêque de Toulouse, de NN. SS. les Evêques de Chartres, de Mende, de Rodez, de Pamiers, de Tarbes, de Tarentaise, de Saint-Claude, d'Angoulême, d'Aire, de Verdun, de Luçon et de Mgr de Ségur.

Rédacteur en chef: M. ADRIEN de RIANCEY, Rédacteur de l'Union.

Principaux collaborateurs: M. SIMON BOUBÉE, rédacteur de la Gazette de France; — M. l'abbé JAUGEY, docteur en théologie; — M. GABRIEL DE LA LANDELLE; — M. EUG. DE MARGUERIE; — M. PAUL DE COUBERTIN; — M. GABRIEL de CHAULNES, rédacteur de l'Univers; — M. l'abbé LÉON MARET, missionnaire apostolique; — M. ALEXANDRE GLENARD, rédacteur de la France catholique de Lyon. — Secrétaire-général de la Rédaction: M. A. AZUR, rédacteur en chef de la France catholique.

Pour Dieu, pour la France, telle est notre devise; elle indique et résume notre programme. Depuis un siècle, l'abaissement de la foi a fait l'abaissement des âmes, et nous voyons en quel abîme peut tomber la nation qui devient indifférente à la vérité religieuse et morale.

Pour revenir à elle-même, la France doit donc revenir à Dieu; elle a la bonne volonté de se relever, elle en doit avoir le courage.

La littérature a eu, comme la politique, sa large part dans la cause de nos malheurs: en même temps que la politique de- vient anti-nationale, la littérature devenait corruptrice.

Favorisée, privilégiée même, par le pouvoir, la littérature malsaine se présentait sous la forme la plus perfide — hélas! la plus acceptée — la presse périodique amusante: elle se plaçait à la portée de toutes les intelligences comme de toutes les bourses, elle était de bas étage et se donnait à bas prix. Des grands centres elle rayonnait dans la province, dans les campagnes; elle séduisait les imaginations et corrompait les esprits.

Nier sa puissance, nier ses succès faciles, serait nier l'évidence.

Nous voulons remonter ce courant dangereux; aux ravages déjà faits par la presse dissolvante, nous voulons opposer une presse honnête, accessible à tous les moyens, à toutes les intelligences, également intéressante, plus même, s'il est possible, — mais, sans contredit, plus instructive, plus généreuse, plus patriotique, plus FRANÇAISE enfin.

Nous lutterons à armes courtoises, nous combattons des tendances, nous n'entreprendons ni attaques, ni polémiques.

Notre Oeuvre, toute de dévouement, a pris naissance sous les patronages les plus augustes, les plus autorisés. Des divers diocèses de France nous sont venues de bienveillantes approbations, de précieux encouragements que nous avons tenu à honneur de faire connaître.

Pour moi, j'ai cru pouvoir accepter, malgré les exigences du labeur quotidien, la direction de la France nouvelle, parce que j'ai vu là une nouvelle occasion d'affirmer, une fois de plus, ma volonté de continuer les traditions de mon bien-aimé père, toutes de dévouement inébranlable à la cause du Saint-Siège, de l'Eglise et de la France.

Des collaborateurs dont les noms sont connus et aimés veulent bien prêter le concours assidu de leur zèle et de leur talent: avec moi ils essaieront de bien mériter de la Religion et de la Patrie.

C'est au pays tout entier que s'adresse la France Nouvelle, c'est de Paris que nous enverrons à nos lecteurs tout ce que nous croirons pouvoir les intéresser. Malgré le format restreint que nous impose la modicité de notre prix, nous les tiendrons au courant des événements du monde religieux, politique et littéraire. Nous leur parlerons de l'Agriculture, du Commerce, des Finances, des Beaux-Arts. Des correspondances de l'Etranger nous seront régulièrement envoyées, principalement de Rome et d'Allemagne.

Heureux si notre Oeuvre peut, pour sa modeste part, contribuer à la régénération si nécessaire en France des vrais principes de la Vérité, du Droit, de l'Honneur et de la Justice.

Le Rédacteur en chef, ADRIEN DE RIANCEY.

Pour s'abonner pour un an, six mois, trois mois, un mois, adresser la somme correspondante ainsi qu'elle est fixée ci-dessus (25 fr. — 12 fr. 50 — 6 fr. 50 — 2 fr. 50), en un mandat-poste à M. Antonio AZUR: Administrateur de la FRANCE NOUVELLE, 24, rue Taltebout, Paris.

Etudes de M^e LABICHE, avoué à Saumur, de M^e LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers, et de M^e TAHET, notaire à Vihiers (Maine-et-Loire.)

ADJUDICATION

SAVOIR :

1^{re}. Le vingt-six novembre mil huit cent soixante-onze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e TAHET, notaire à Vihiers, arrondissement de Saumur.

1^{re} D'UNE MAISON, sise à Vihiers, sur la place du Champ-de-Foire, dans laquelle s'exploite un café fort achalandé, connu sous le nom de Café du Commerce.

Mise à prix..... 15,000 fr.

2^o D'UNE AUTRE MAISON, avec bâtiments, cour, hangar, servitudes, attenants à la précédente.

Mise à prix..... 10,000 fr.

2^{me}. Le vingt-huit novembre mil huit cent soixante-onze, à midi, en l'étude et par le ministère de M^e LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers.

DEUX MAISONS, avec jardin, terrain propre à bâtir et dépendances, le tout sis à Angers, rue Volney, n^o 43, formant deux lots dont la mise à prix est de dix-neuf mille francs pour chacun d'eux.

Voir, pour le détail, le numéro du Journal de Maine-et-Loire du deux novembre mil huit cent soixante-onze, et le Courrier de Saumur du premier novembre mil huit cent soixante-onze.

S'adresser, pour tous autres renseignements, soit à M^e LABICHE, avoué à Saumur, poursuivant la vente, soit à M^e LORIOLE DE BARNY, notaire à Angers, et à M^e TAHET, notaire à Vihiers, dépositaires du cahier des charges. (358)

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un clerc et un petit clerc. (389)

Etude de M^e SANZAY, notaire à Brézé.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

Par le ministère de M^e SANZAY, notaire à Brézé,

LES IMMEUBLES

CI-APRÈS,

Appartenant à M^{me} veuve Meschine-Volland, propriétaire à Varennes-sous-Montsoreau.

§ I^{er}.

Deux hectares 90 ares de vigne, en onze morceaux, situés communes de Brézé, Épièdes et Saint-Cyr-en-Bourg.

Trois hectares 88 ares 50 centiares de terre, en dix-sept morceaux, situés communes de Brézé, Épièdes et Chacé.

Quatre-vingt-cinq ares de pré, en quatre morceaux, situés commune de Saint-Just-sur-Dive.

Deux hectares 78 ares 50 centiares de bois, en cinq morceaux, situés communes de Brézé et Épièdes.

§ II.

Et une propriété, sise à Bizay, commune d'Épièdes, comprenant une maison de propriétaire et de fermier, et 4 hectares 7 ares de terre et vigne attenant à ladite maison.

S'adresser, pour tous renseignements et pour traiter, soit à M^{me} Meschine, soit à M^e SANZAY, notaire à Brézé. (387)

Etude de M^e RENOUE, notaire à Neuillé.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION,

Le dimanche 3 décembre 1871, à midi,

447 PEUPLIERS

Situés au Pavillon, commune de Neuillé, et appartenant à M^{me} Hulin. (381)

A VENDRE

UNE COUPE

DE BOIS-TAILLIS,

D'environ 25 hectares 43 ares, appelée la Sang-au-Porcher, ferme de l'Étang, commune de Milly.

S'adresser à M. DELANDE DE BAGNEUX, à Bagneux, ou à M. GOUBY, jardinier à Saumur. (362)

A CÉDER

PRÉSENTMENT,

UN FONDS DE SERRURERIE

A Varrains, près Saumur.

Belle clientèle. S'adresser à M. Louis NEVOUET, à Varrains. (385)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON

Située à Saumur, rue du Portail-Louis, servant autrefois au café du Petit-Caveau, et une cave, rue Haute-St-Pierre.

S'adresser à M. Girard père.

A LOUER

Présentement,

APPARTEMENTS AU 1^{er}, avec cave et grenier.

S'adresser à M. Gaborit, négociant rue Saint-Jean, ou à M. Poisson, négociant rue Petite-Bilange. (263)

A LOUER

PRÉSENTMENT,

UNE MAISON, située à Saumur, quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins.

S'adresser à M. FORGE. (98)

Nouveautés.

MAISON GABORIT.

On demande un apprenti

M^e RENOUE, notaire à Neuillé près Saumur, demande un clerc. — Se présenter. (372)

M^e ROULLEAU, notaire à Fontevraut, demande deux clercs.

ROBES ET CONFECTIONS

M^{me} GUILLON, couturière à Tours, demande de bonnes ouvrières et une sous-maitresse pour apprêter. Bonne rétribution. (568)

ON DEMANDE un apprenti. S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

VINS, VINAIGRES, EAUX-DE-VIE ET LIQUEURS en gros.

VINS DU PAYS

PINET-BRARD

SPÉCIALITÉ DE VINS

à la

E. DEHAU

CHAMPAGNISÉS

COMMISSION.

Successeur,

Rue Daillé, à Saumur.

ET ÉTRANGERS.

BENZINE J. GARDOT DIJON

Pour enlever les taches de toutes les étoffes sans laisser d'odeur et sans altérer le brillant des couleurs. Prix du flacon: 1 fr. 25. A Saumur, chez M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; à Angers, chez M. BAILLIE, épiciers-droguistes. — On demande des Dépositaires pour toutes les autres villes du département. (322)

Saumur, P. GODET, imprimeur.